

ME/

COPIE POUR INFORMATION
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS.

BEAUX-ARTS.

Monuments historiques.
Sites et Monuments naturels.

ÉDUCATION NATIONALE

ARRÊTÉ.

Le Ministre de l'Éducation Nationale
~~Le Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts,~~

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque; et notamment l'article 7 ;

Vu l'avis émis par la Commission départementale des monuments naturels et des sites dans sa séance du 30 Mars 1935 ;

le ~~consentement~~
Vu l'engagement en date du 30 Avril 1935 donné par le Conseil
~~pré-municipal~~ Municipal de Nevers ;

A R R Ê T É

article premier

Le Parc de Nevers (Nièvre) constitué par les parcelles cadastrales 823 à 829, section 1, est classé parmi les Monuments Naturels et les Sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque .

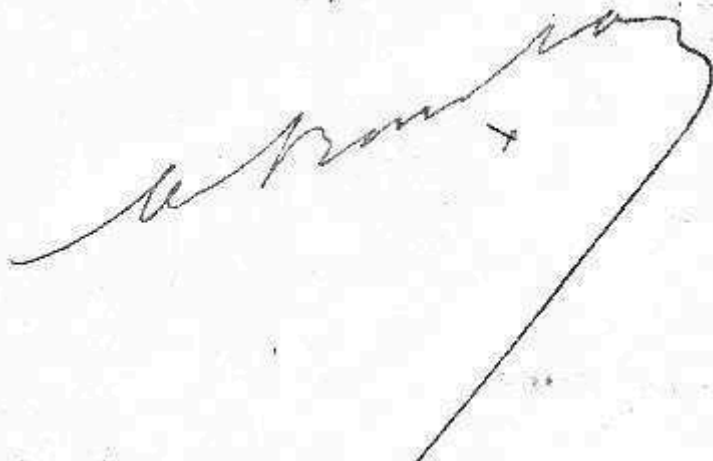
ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de la Nièvre et au
maire de Nevers
qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

ART. 3.

Il sera transcrit au Bureau des hypothèques de la situation d u parc classé.
~~classé~~

Paris, le 5 JUIN 1935

A handwritten signature in cursive script, followed by a large, bold diagonal line that extends from the bottom right towards the center of the page.

18. PARC MUNICIPAL DE NEVERS DIT PARC ROGER SALENGRO

Situation géographique : Ville de Nevers

Qualification du site : Parc

Intérêt patrimonial du site : Site d'intérêt paysager et historique régional

Département : Nièvre

Commune : Nevers

Date de protection : 5 juin 1935

Superficie : environ 11 hectares

Statut de propriété : Propriété communale

Existence d'un programme de gestion : Non

Autre protection : Non

Znieff : Non

CARACTERISTIQUES DU SITE

Le parc de Nevers a été créé au 13^e siècle. Sa composition actuelle date pour l'essentiel du 17^e siècle, avec un tracé régulier, organisé autour de deux axes structurants et perpendiculaires et des circulations secondaires délimitant des parterres triangulaires et symétriques. La partie basse du parc conserve une plantation de platanes qui date de la fin du 18^e siècle.

SON ENVIRONNEMENT

Le parc de Nevers est situé au cœur de la ville.

SON EVOLUTION

Utilisation et fréquentation du site : Parc public communal. Le parc de Nevers, ancienne propriété des Comtes de Nevers, est devenu parc municipal en 1810. En raison de sa position centrale dans la ville, il accueille aujourd'hui des activités difficiles à concilier avec son caractère et sa conservation, telles que stationnement de voitures, marché hebdomadaire, skates et rollers, attractions foraines...

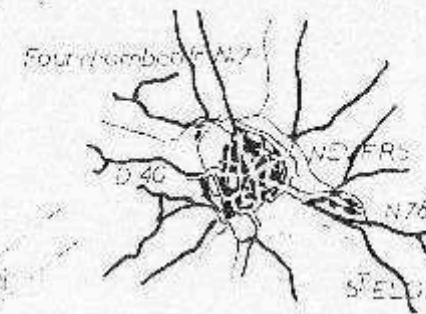
Etat du site : Le maillage d'arbres est relativement complet. Les arbres coupés sont remplacés au fur et à mesure, mais les arbres les plus âgés ont subi récemment un élagage trop important. Le parc a subi ces dernières années des atteintes importantes quant à sa composition et au traitement de ses parterres, avec, en particulier, l'adivision de certains sans référence à la composition principale, la minéralisation d'autres et l'installation d'une zone de stationnement bitumée sur ceux latéraux.

RECOMMANDATIONS DE MISE EN VALEUR ET DE GESTION

Traiter de façon globale les conflits d'usage et de préservation des qualités patrimoniales qu'il suscite par son étendue et sa localisation au cœur de la ville, permanents de son ouverture et définir un parti qui prenne en compte à la fois la valeur patrimoniale du parc et son rôle essentiel dans la vie locale.

NEVERS
CHET DE LA DEPARTEMENT
LE PARC DE NEVERS

N° 62 - mesurée en 205.060 m. p. 3.



rue de Bruneval

de Courtenay

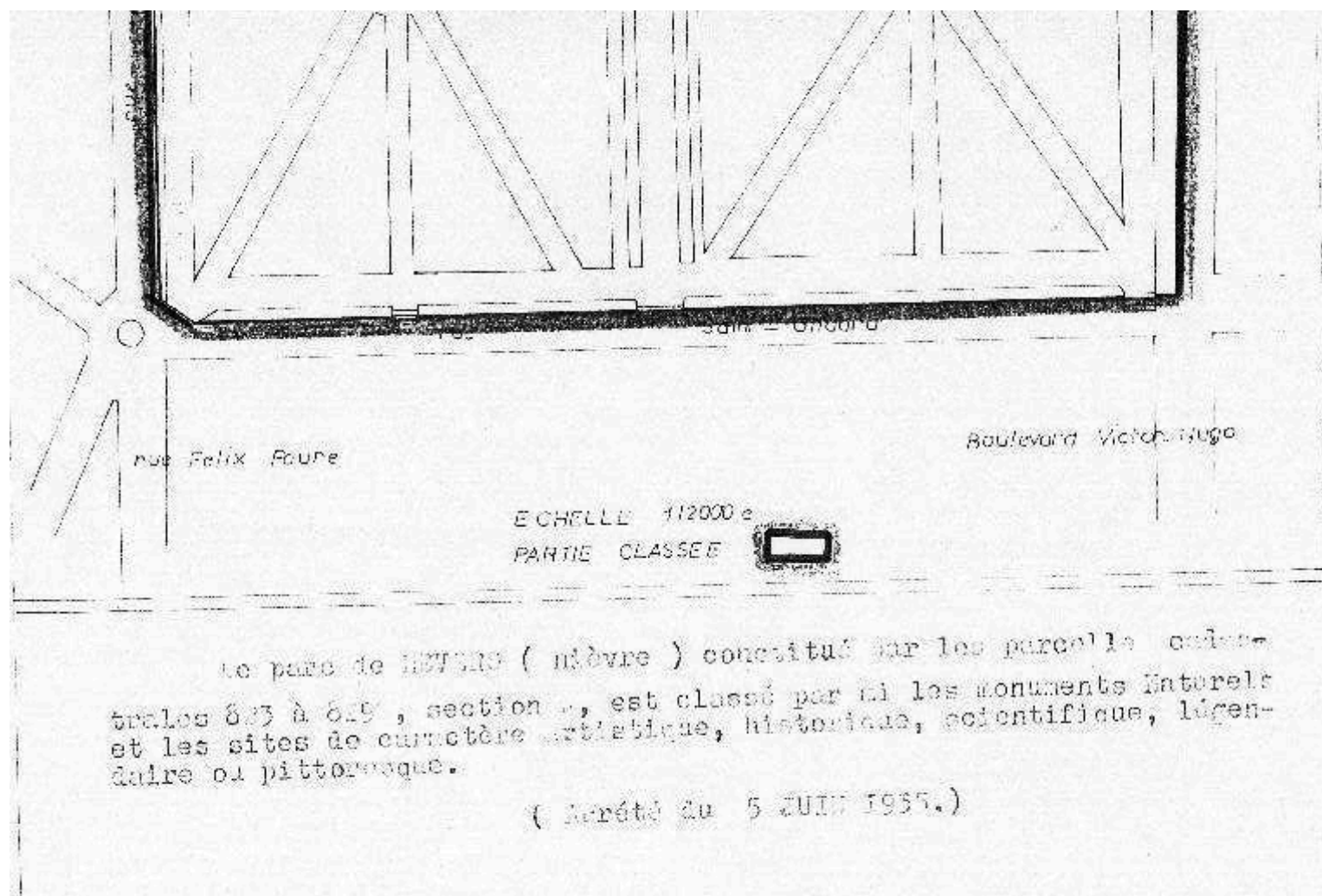
Place
Lange

quartiers aux
morts

NEVERS

Kiosque

Kiosque



Le pays de BOCAUX (bocaux) constitué par les parcelles cadastrales 823 à 829, section A, est classé par lui les monuments naturels et les sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

(Arrêté du 5 JUIN 1935.)